

Code de conduite des tiers

Nos principes

Chez Apple, nous croyons en l'importance de mener des activités de manière éthique, transparente et en pleine conformité avec toutes les lois et réglementations applicables. Apple exige que toutes les entreprises et toutes les personnes qui s'associent à notre marque respectent les mêmes normes d'excellence. À cette fin, Apple exige que certains tiers travaillant avec Apple ou pour le compte d'Apple à l'échelle mondiale se conforment au présent Code de conduite des tiers (« Code »).

Personnes concernées

Le présent Code s'applique à certains tiers travaillant avec Apple ou pour son compte. Cela comprend, sans toutefois s'y limiter, les membres du réseau (distributeurs, revendeurs, fournisseurs de services et transporteurs) ainsi que tout autre tiers non couvert par le Code de conduite des fournisseurs d'Apple (collectivement, les « tiers »). Votre personnel, les entrepreneurs indépendants, les sous-traitants, les conseillers et toute personne avec laquelle vous travaillez ou que vous employez dans le cadre de vos relations avec Apple, doivent comprendre et respecter toutes les dispositions figurant dans le présent Code.

Nos attentes

Les tiers doivent s'engager à respecter des normes strictes en matière de conduite éthique dans toutes les activités professionnelles et doivent se conformer à toutes les exigences légales applicables. Les tiers doivent faire preuve d'intégrité dans chaque interaction professionnelle et éviter de s'engager dans toute activité qui donne l'impression d'être un manquement au code de déontologie.

Vos responsabilités

Le cas échéant ou lorsque la loi l'exige, les tiers doivent établir des politiques, des procédures et des pratiques de surveillance, afin que leur personnel, les entrepreneurs indépendants, les conseillers et toutes les autres personnes qui travaillent pour eux ou pour leur compte (en lien avec les activités d'Apple) comprennent et respectent toutes les dispositions du présent Code ainsi que les autres politiques d'Apple applicables. Cela comprend la diligence raisonnable devant être exercée auprès de leurs propres tiers réalisant des travaux en lien avec les activités d'Apple.

Les tiers doivent traiter les clients, les partenaires commerciaux, le personnel et les autres personnes avec respect et courtoisie. Les tiers doivent avoir mis en place un processus pour veiller à ce que les plaintes, les questions et les

allégations puissent être communiquées de manière sûre, confidentielle et anonyme, dès lors que la loi le permet. Les représailles ne sont pas tolérées en cas de signalement de bonne foi de violations du présent Code.

Ce que vous devez savoir

Apple exerce une diligence raisonnable et des activités de surveillance vis-à-vis de tous les tiers afin de s'assurer du respect du présent Code. Pour pouvoir mener des activités avec Apple, vous consentez à cette diligence raisonnable ainsi qu'auxdites activités de surveillance.

Apple évaluera la conformité d'un tiers au présent Code, et toute violation du présent Code pourra mettre en péril la relation que le tiers entretient avec Apple, avec des conséquences pouvant aller jusqu'à la résiliation de son contrat.

Droits de la personne et droit du travail

Apple s'engage à respecter les droits de la personne, comme indiqué dans sa Politique sur les droits de la personne. Nous attendons de nos tiers qu'ils veillent à ce que le lieu de travail soit équitable et conforme à l'éthique et à ce que l'ensemble du personnel soit traité avec le plus grand respect et en toute dignité.

Droits de la personne. Les tiers doivent défendre les droits de la personne internationalement reconnus et traiter le personnel avec dignité et respect. Veuillez vous référer à la Politique sur les droits de la personne d'Apple pour en savoir plus sur ces droits et les autres attentes en la matière.

Lutte contre la discrimination. Dans le cadre de leurs pratiques en matière d'embauche et d'emploi, les tiers ne doivent faire preuve d'aucune discrimination à l'encontre du personnel qui soit fondée sur l'origine ethnique, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'appartenance ethnique, le handicap, la grossesse, la religion, l'affiliation politique, l'appartenance à un syndicat, l'origine nationale ou l'état matrimonial, notamment en ce qui concerne les demandes d'emploi, les promotions, les gratifications, l'accès à la formation, les affectations, les salaires, les avantages sociaux, les mesures disciplinaires, la cessation d'emploi et la retraite. Par ailleurs, les tiers ne peuvent exiger du personnel (actuel ou potentiel) qu'il se soumette à des tests médicaux susceptibles d'être utilisés à des fins discriminatoires, sauf si la loi ou la réglementation applicable l'exige ou s'ils estiment prudent de le faire pour des raisons de sécurité sur le lieu de travail.

Lutte contre le harcèlement et les abus. Les tiers doivent s'engager à fournir un environnement de travail exempt de harcèlement. Il est interdit aux tiers de menacer ou de soumettre le personnel à un traitement dur ou inhumain, notamment à du harcèlement sexuel, des abus sexuels, des châtiments corporels, des contraintes physiques ou mentales ou des violences verbales.

Prévention du travail involontaire et de la traite de personnes. Les tiers doivent s'assurer que tout travail est effectué de manière volontaire. Il est interdit aux tiers d'être impliqués dans la traite de personnes ou d'avoir recours à une quelconque forme d'esclavage, d'asservissement ou de travail forcé, en servitude ou en milieu carcéral. Cela comprend le recrutement, le transport, l'hébergement ou l'accueil d'une personne par le recours à la force, à la coercition, à la tromperie, à la fraude, à l'enlèvement, à l'abus de pouvoir ou à la vulnérabilité, ou par l'octroi de versements ou d'autres avantages.

Il est interdit aux tiers de conserver les pièces d'identité et documents de voyage originaux du personnel délivrés par le gouvernement. Les tiers doivent s'assurer que les contrats du personnel expriment clairement les conditions d'emploi dans une langue comprise par le personnel. Il est interdit aux tiers d'imposer des restrictions déraisonnables aux déplacements sur le lieu de travail ou à l'entrée ou la sortie des installations mises à disposition par l'entreprise.

Le personnel n'est pas tenu de payer les frais de recrutement des employeurs ou de leurs agents ni d'autres frais similaires pour obtenir un emploi. S'il s'avère qu'un membre du personnel a payé ces frais, ceux-ci lui seront remboursés.

De même que toutes les autres sections applicables du présent Code, les exigences de la présente section s'appliquent à toutes les agences de recrutement auxquelles recourent les tiers d'Apple.

Prévention du travail des enfants. Les tiers doivent exclusivement employer des personnes qui sont âgées de 15 ans ou plus, qui ont atteint l'âge minimum légal d'admission à l'emploi en vigueur ou qui ont atteint l'âge de fin de la scolarité obligatoire en vigueur, selon l'âge le plus élevé. Les tiers peuvent proposer des programmes légitimes d'apprentissage à des fins éducatives dès lors qu'ils sont conformes à la Section 6 de la Convention n° 138 de l'OIT sur l'âge minimum.

Protections du travail des personnes mineures. Les tiers peuvent employer des personnes mineures ayant dépassé l'âge minimum légal en vigueur, mais qui sont âgées de moins de 18 ans, sous réserve qu'elles n'effectuent pas de travaux susceptibles de porter atteinte à leur santé, à leur sécurité ou à leur moralité, conformément à la Convention n° 138 de l'OIT sur l'âge minimum. Les tiers ne peuvent en aucun cas exiger de personnes mineures employées qu'elles fassent des heures supplémentaires ou qu'elles effectuent un travail de nuit.

Protections du personnel étudiant. Les tiers doivent assurer une gestion appropriée du personnel étudiant, à travers une bonne tenue des dossiers de ces personnes, une diligence raisonnable rigoureuse des partenaires du domaine de l'éducation et la protection des droits du personnel étudiant conformément aux lois et réglementations applicables. Les tiers fourniront le soutien et la formation nécessaires à l'ensemble du personnel étudiant.

Temps de travail. Les tiers doivent respecter toutes les lois et réglementations applicables en matière de temps de travail et de jours de repos, et toute heure supplémentaire doit être effectuée de manière volontaire.

Salaires et avantages sociaux. Les tiers doivent fournir tous les avantages requis par la loi ou en vertu du contrat. Les tiers sont tenus de se conformer à toutes les exigences légales en matière de salaires et d'avantages sociaux et de verser les salaires exacts en temps opportun. Les retenues sur salaire ne doivent pas être utilisées à titre de mesure disciplinaire. Tout recours à une main-d'œuvre temporaire et externalisée doit se faire dans les limites de la législation locale.

Environnement, santé et sécurité

Chez Apple, le changement climatique et les autres considérations environnementales font partie intégrante de nos pratiques professionnelles. Nous attendons de nos tiers qu'ils fassent preuve du même engagement, en réduisant ou en éliminant les déchets et en mettant en œuvre des mesures de conservation, le cas échéant. Des renseignements détaillés concernant les pratiques d'Apple sont disponibles à l'adresse apple.com/ca/fr/environment/.

Pour Apple, la santé, la sécurité et le bien-être du personnel constituent également des aspects importants. Nous attendons de nos tiers qu'ils assurent et préservent la sécurité au sein de l'environnement de travail et qu'ils intègrent à leurs activités des pratiques efficaces de gestion de la santé et de la sécurité. Le personnel est en droit de refuser un travail dangereux et de signaler des conditions de travail insalubres.

Autorisations en matière de santé et sécurité. Les tiers doivent obtenir, tenir à jour et respecter toutes les autorisations requises en matière de santé et sécurité. Les autorisations en matière de santé et sécurité, ainsi que toute autre autorisation connexe, doivent être obtenues conformément à la Politique anticorruption d'Apple.

Gestion de la santé et de la sécurité au travail. Les tiers doivent établir un processus permettant d'identifier et de documenter les dangers prévisibles pour la santé et la sécurité au travail et tout mettre en œuvre pour gérer les risques associés à ces dangers. Les dangers prévisibles sont classés par catégorie (dangers physiques, chimiques, biologiques, ergonomiques et mécaniques). Le bruit, l'éclairage, la qualité de l'air intérieur et la préparation aux situations d'urgence en sont des exemples.

Préparation et réponse aux situations d'urgence. Les tiers doivent identifier et évaluer la probabilité associée aux différents types de situations d'urgence en fonction de leurs activités et des conditions géographiques, géologiques et météorologiques locales. Les scénarios d'urgence peuvent inclure un incendie,

une explosion, une inondation, une panne de courant, des actes de violence ou une catastrophe naturelle.

La préparation et la réponse aux situations d'urgence comprennent, sans toutefois s'y limiter, la mise en place d'un plan d'intervention d'urgence, d'une équipe d'intervention d'urgence et d'exercices d'évacuation, avec connaissance ou cartographie de l'emplacement des issues, indications et équipements de secours. Ces renseignements de préparation et de réponse aux situations d'urgence doivent être partagés avec le personnel d'Apple avant que celui-ci ne se rende ou n'intervienne sur le site d'un tiers.

Préparation et réponse aux maladies infectieuses. Les tiers doivent élaborer et mettre en œuvre un programme permettant de prendre des mesures raisonnables afin de se préparer à une éventuelle urgence ou apparition de maladie infectieuse au sein du personnel, de la prévenir et d'y répondre.

Gestion des incidents. Les tiers doivent disposer d'un système permettant au personnel de signaler les incidents et les quasi-accidents liés à la santé et à la sécurité, ainsi que d'un système permettant d'enquêter, de suivre et de gérer ces signalements. Les tiers doivent mettre en œuvre des plans de mesures correctives afin de limiter les risques, d'assurer les soins médicaux nécessaires et de faciliter le retour au travail du personnel.

Conditions de vie et de travail. Les tiers doivent mettre à la disposition du personnel des installations sanitaires propres et raisonnablement accessibles, ainsi que de l'eau potable. Toutes les installations de restauration, de préparation des aliments et d'entreposage mises à la disposition du personnel doivent être saines.

Communication en matière de santé et de sécurité. Les tiers doivent fournir au personnel la formation nécessaire en matière de santé et sécurité au travail dans leur langue principale. Les renseignements liés à la santé et à la sécurité doivent être affichés de manière claire au sein des installations.

Droit et déontologie

Apple s'attend à ce que toutes les activités qu'elle entreprend soient menées dans le respect des normes les plus strictes en matière de conduite éthique. Nous attendons de nos tiers qu'ils se conforment à toutes les lois applicables et qu'ils aient un comportement éthique dans tous les aspects de leurs activités.

Corruption. Il est interdit aux tiers de se livrer à des actes de corruption, d'extorsion, de détournement de fonds ou d'offrir des pots-de-vin. Par définition, un pot-de-vin consiste à offrir à une personne ou à accepter de celle-ci une chose de valeur dans le but d'obtenir ou de prolonger des relations commerciales ou de recevoir un avantage indu. Les commissions occultes sont un type de corruption qui consiste à offrir à une personne de l'argent ou une chose de valeur

en échange de la fourniture de quelque chose à un tiers. Tous les pots-de-vin sont strictement interdits. Par « chose de valeur », on entend notamment des espèces, des quasi-espèces, des cadeaux, des activités de divertissement, des stages, des emplois, voire une promesse.

Apple interdit également les paiements de facilitation en relation avec toute entreprise liée à Apple. Les paiements de facilitation sont généralement exigés par des fonctionnaires subalternes, en échange de la fourniture de services qu'ils exécutent habituellement et couramment. Les tiers sont tenus d'effectuer un signalement chaque fois qu'ils sont confrontés à une demande de versement de pot-de-vin. Écrivez à l'adresse globalcompliance@apple.com ou communiquez avec le service d'assistance téléphonique externe d'Apple. Pour plus de détails, consultez la Politique anticorruption d'Apple.

Approvisionnement responsable et diligence raisonnable. Les tiers doivent faire preuve de diligence raisonnable dans leurs propres opérations commerciales, en élaborant notamment des systèmes de gestion et des politiques de diligence raisonnable afin d'identifier les risques applicables et de prendre les mesures appropriées pour limiter ces risques.

Interactions avec les fonctionnaires. Un fonctionnaire est une personne rémunérée par des fonds publics ou qui occupe une fonction publique. Cela inclut les personnes qui travaillent pour une administration locale, régionale ou nationale, une organisation internationale publique, une école ou un hôpital publics (détenus ou gérés par le gouvernement), ou une entreprise publique. Les membres du personnel de ces organisations sont considérés comme des fonctionnaires, indépendamment de leur titre ou de leur poste.

Apple s'attend à ce que tout tiers travaillant avec un fonctionnaire respecte certaines règles et obligations supplémentaires, notamment les limites applicables aux repas, aux cadeaux et aux voyages.

Cadeaux. Veuillez consulter votre contact Apple avant d'offrir un cadeau.

Les tiers ne doivent pas offrir au personnel d'Apple ou à toute personne travaillant pour le compte d'Apple des cadeaux (quelle que soit leur valeur) qui ont pour but d'influencer une décision ou qui violent les politiques d'Apple en matière de cadeaux.

Conflits d'intérêts. Les tiers doivent mener leurs activités de manière ouverte et transparente. Les tiers doivent éviter tout conflit d'intérêts (comme l'existence de relations établies) et en informer Apple, le cas échéant. Les relations personnelles établies comprennent, sans toutefois s'y limiter, les conjoints, les relations amoureuses ou physiques et les amis proches.

Blanchiment d'argent. Il est interdit aux tiers de dissimuler des fonds illicites ou de se livrer à d'autres activités suspectes, et d'aider d'autres personnes à se livrer à de telles activités. Une enquête approfondie devrait être menée concernant les cas de blanchiment d'argent potentiels ci-dessous :

- Tentatives de versement important en espèces
- Versements effectués par une personne qui n'est pas liée au contrat
- Demandes de versement d'un montant plus élevé que celui prévu au contrat
- Versements effectués dans des devises autres que celles indiquées dans le contrat
- Versements effectués à partir d'un compte inhabituel, non commercial

Évasion fiscale. Les dettes fiscales doivent être acquittées. Il est interdit aux tiers d'aider leurs tiers ou des établissements apparentés à ne pas payer des dettes fiscales avérées ou de faciliter le non-paiement de ces dettes.

Restrictions commerciales, contrôles des exportations et douanes. Toutes les transactions doivent être conformes aux lois relatives aux exportations et aux douanes des États-Unis, ainsi qu'aux autres lois relatives aux exportations et aux douanes des pays dans lesquels les activités sont menées. Les tiers dont les activités commerciales impliquent la vente ou l'expédition de produits, de technologies ou de services Apple au-delà de frontières internationales doivent comprendre et veiller au respect de toutes les lois ou restrictions applicables dans le cadre de ces activités.

Les tiers exerçant des activités pour le compte d'Apple doivent prendre des mesures supplémentaires afin de s'assurer de ne pas interagir, conclure de contrats ou s'engager dans quelque activité que ce soit avec une personne ou une entité visée par des sanctions. Ces mesures peuvent comprendre des vérifications ou d'autres procédures permettant de s'assurer que le tiers ne mène aucune activité avec une entité visée par des sanctions.

Concurrence et pratiques de vente. Les tiers doivent respecter des normes d'équité commerciale en matière de publicité, de vente et de concurrence.

Les lois régissant la concurrence et les pratiques commerciales varient à travers le monde. Néanmoins, certaines activités (comme la fixation des prix ou le fait de s'entendre avec un concurrent pour se répartir la clientèle) sont presque toujours illégales. Les tiers doivent comprendre et veiller au respect de toutes les lois ou restrictions sur la concurrence et les pratiques commerciales qui s'appliquent dans le cadre de leurs activités commerciales.

Apple ne dicte pas leurs prix aux revendeurs et ne peut pas les amener à augmenter, baisser ou stabiliser leurs prix de vente au détail. Les revendeurs sont libres de déterminer leurs propres prix et doivent se conformer aux législations locales pour garantir des prix justes et exacts.

Exactitude des registres et des rapports. Les tiers doivent s'assurer que tous les registres et rapports fournis à Apple ou à tout organisme gouvernemental ou de réglementation sont complets, exacts, à jour et conformes aux normes juridiques et financières applicables. Les tiers ne doivent en aucun cas rapporter incorrectement des faits, omettre des renseignements cruciaux ou modifier de quelque manière que ce soit des registres ou des rapports dans le but d'induire ou d'aider à induire d'autres personnes en erreur.

Confidentialité. Apple s'engage à assurer la confidentialité des données des utilisatrices et utilisateurs finaux de produits et de services Apple. Les tiers sont tenus de se conformer à toutes les lois et réglementations en matière de confidentialité. Les tiers doivent prendre des mesures adaptées (notamment des mesures administratives, techniques et physiques) pour protéger les renseignements personnels de la clientèle contre la perte, le vol et les utilisations abusives, ainsi que contre les accès, divulgations, altérations et destructions non autorisés. Tout manquement à l'obligation de protection des renseignements confidentiels de la clientèle risque de nuire aux relations qu'entretient Apple avec sa clientèle et d'engager la responsabilité légale des tiers. Pour plus d'informations, consultez la Politique de confidentialité d'Apple à l'adresse apple.com/ca/fr/privacy/.

Confidentialité des renseignements d'Apple. Les tiers protégeront la confidentialité des renseignements d'Apple auxquels ils ont accès. Les tiers doivent se conformer strictement à tous les Accords de non-divulgaration et autres accords concernant la confidentialité des renseignements. Les tiers ne doivent pas commenter ni fournir de renseignements concernant les sujets commerciaux relevant d'Apple, notamment les programmes, les politiques ou les conditions générales contractuelles.

Protection de la propriété intellectuelle. Les tiers doivent respecter les droits de propriété intellectuelle d'Apple et des autres tiers et ne doivent pas sciemment utiliser la propriété intellectuelle de tiers sans autorisation ou droit reconnu par la loi.

Délit d'initié. Les tiers qui prennent connaissance de renseignements non publics importants concernant Apple ou une autre société (comme un partenaire commercial d'Apple, un membre du réseau, un fournisseur ou un client) dans le cadre de leur activité auprès d'Apple, ne doivent pas acheter ni vendre de titres Apple ou de titres de cette autre société. Les tiers ne doivent pas non plus divulguer de renseignements non publics importants à d'autres personnes, notamment aux membres de leur famille, ni faire de recommandations quant à l'achat ou la vente de titres Apple ou de titres de ces autres sociétés. Pour pouvoir déterminer si des renseignements sont « importants », tous les faits et circonstances pertinents doivent être pris en considération. En général, un renseignement est considéré comme important s'il est susceptible d'avoir de la valeur aux yeux d'un investisseur qui décide d'acheter ou de vendre un titre, ou

s'il est susceptible d'avoir un effet significatif sur le prix du marché du titre. Des renseignements aussi bien positifs que négatifs peuvent être considérés comme importants. Les renseignements « non publics » désignent des renseignements qui n'ont pas été diffusés auparavant au grand public et qui ne sont pas autrement accessibles au grand public. Les renseignements doivent être considérés comme non publics pendant au moins 24 heures après avoir été diffusés après du grand public par le biais d'un communiqué de presse, d'un dépôt auprès de la Commission des valeurs mobilières (Securities and Exchange Commission ou SEC) d'un moyen similaire. Le commerce de renseignements non publics importants est un délit. Les sanctions pour délit d'initié peuvent inclure des amendes importantes, des dédommagements monétaires et des peines de prison. Aux États-Unis, la SEC et le ministère de la Justice américain accordent la priorité à ces types d'affaires.

Conformité avec le présent Code

Processus de réception et d'enquête concernant les signalements de violation

Les tiers doivent mettre en place un processus permettant à leur personnel et aux autres personnes travaillant pour le compte ou au nom de tiers de signaler à la direction des tiers les violations du présent Code de manière sûre, confidentielle et anonyme, dès lors que la loi le permet. Les tiers doivent rapidement enquêter sur toute violation constatée ou signalée du présent Code.

Protection des lanceurs d'alerte

Les tiers doivent garantir la confidentialité des lanceurs d'alerte et interdire les représailles à l'encontre des membres du personnel qui participent de bonne foi à de tels programmes ou qui refusent d'exécuter un ordre en violation avec le présent Code.

Processus d'action corrective

Les tiers doivent mettre en place un processus permettant de corriger en temps opportun toute lacune ou violation du présent Code détectée par un audit interne ou externe, une évaluation, une inspection, une enquête ou un examen.

Questions et ressources supplémentaires

Veuillez écrire à l'adresse globalcompliance@apple.com afin de signaler les allégations et violations potentielles du présent Code ou si vous avez des questions concernant les dispositions du présent Code. Des renseignements pour les fournisseurs et sur le Code de conduite des fournisseurs d'Apple sont disponibles à l'adresse apple.com/ca/fr/supplier-responsibility/.